

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 MAI 1863.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui proroge, pour les deux sessions de 1864, le mode de nomination des membres des jurys d'examen universitaire.

(Voir les N^{os} 131 et 156 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. D'OMALIUS D'HALLOY, Président ; le Baron DE SELYS-LONGCHAMPS, OZERAY, le Baron DE RASSE, le Comte DE RIBAUCCOURT et CORBIER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Un Projet de Loi, présenté aux Chambres par le Gouvernement, dans la session dernière, avait pour objet la révision générale des dispositions en vigueur sur les jurys d'examen chargés de délivrer les grades académiques.

Ce Projet ne put être discuté alors, et, le 8 août 1862, une loi prorogea, pour un an, le mode de nomination des membres de ces jurys, tel qu'il est déterminé par l'art. 24 de la loi du 1^{er} mai 1857.

Malgré son importance, le Projet de Loi, qui aurait dû être examiné dans la session de 1861-1862, n'a pu l'être encore par la Chambre des Représentants dans la session actuelle, qui est sur le point de finir.

Il importe cependant de prendre une mesure qui permette d'accorder les grades académiques, lors des époques ordinaires des sessions des jurys, à la jeunesse studieuse qui s'est préparée à subir les examens et qui fera preuve de capacité. Cette mesure est, du reste, de stricte justice et personne n'en conteste la nécessité.

Une nouvelle loi de prorogation était, par conséquent, devenue indispensable. Dans la séance du 14 avril dernier, M. le Ministre de l'Intérieur en déposa le projet à la Chambre des Représentants, qui récemment le vota, sans discussion, à l'unanimité des voix, moins une.

Ce projet, Messieurs, que vous avez renvoyé à l'avis de votre Commission de l'Intérieur, porte que le mode de nomination des membres des jurys d'examen est prorogé de nouveau pour les deux sessions de 1864, et que le

(2)

ystème d'examen suivi aujourd'hui devra être révisé avant la seconde session de cette même année.

Votre Commission de l'Intérieur a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Un membre s'est abstenu.

Le Président,
J. J. D'OMALIUS.

Le Rapporteur,
FRÉD. CORBISIER.